



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq Juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de VERTHEUIL sous la présidence de Monsieur TURON Dominique, Maire de VERTHEUIL

Etaient présents :

- TURON Dominique, CHAISE Nicole, PREVOSTEAU Jean-Charles, LOPES Caroline, GRAULIERE Grégory, LOBET Stéphane, LONGAT Elsa, DUVIGNAU Martine, PARGADE Sabine, FIN Lionel, GAILLARD Hervé, ISASTI Christophe, CHAGNIAT Eve, NORMANDIN Xavier, MOMBEUIL Jessica

Secrétaire de séance : Monsieur GRAULIERE Grégory

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 27 Avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL A LA SUITE D'UNE DEMISSION

En date du 28 Avril 2026, Le Conseil Municipal a pris connaissance de la démission du conseiller municipal de la liste « VERTHEUIL 2026 » Monsieur RIFFAUD Frédéric.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, sauf refus exprès de l'intéressé.

Dans ce cadre, la commune de VERTHEUIL a proposé au candidat suivant sur la liste « VERTHEUIL 2026 », Monsieur Xavier NORMANDIN de siéger

au Conseil Municipal. Il a accepté la proposition qui prend effet à compter de ce Conseil Municipal en date du 05 Juin 2026.

Les commissions auxquelles il participera seront définies dans une autre délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4 , R2121-2 et R 2121-4 ;

Vu le Code Electoral et notamment l'article L.270 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'installation des conseillers municipaux ;

Vu le courriel de Monsieur RIFFAUD Frédéric en date du 28 Avril 2026 portant démission de son mandat de conseiller municipal ;

Vu le courrier de Monsieur Le Maire de VERTHEUIL en date du 29 Avril 2026 informant le Sous-Préfet de LESPARE de la démission de Monsieur RIFFAUD Frédéric ;

Vu l'acceptation de siéger au Conseil Municipal de Monsieur Xavier NORMANDIN lui proposant de siéger au conseil municipal ;

Vu le tableau du Conseil Municipal ci-annexé ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code Electoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire et assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

Considérant, par conséquent, que Monsieur Xavier NORMANDIN, candidat suivant de la liste « VERTHEUIL 2026 », est désigné pour remplacer Monsieur RIFFAUD Frédéric au conseil municipal.

Considérant que Monsieur Xavier NORMANDIN, suivant de liste, a accepté de devenir conseiller municipal

Le Conseil municipal de la commune de Vertheuil, après en avoir délibéré, décide de valider cette délibération par :

Votants : 15

Votes exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0

2) ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

- Vu le décret n°2026-301 du 21 Avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2026-DCL/BER-204 du 20/05/2026 fixant pour chaque commune le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire ;
- Vu les articles L.283 à 293 du Code Electoral ;
- Vu les articles R.137 et suivants du Code Electoral ;
- Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
- Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel ;
- Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le Maire. Il comprend en outre :
 - Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin
 - Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit :

- Monsieur TURON Dominique, Maire Président
- Madame CHAISE Nicole, 2^{ème} Adjointe
- Madame DUVIGNAU Martine Conseillère Municipale
- Madame CHAGNIAT Eve Conseillère Municipale
- Madame MOMBEUIL Jessica Conseillère Municipale

Une liste de candidats présentée par la liste VERTHEUIL a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Maire demande si une autre liste est constituée. **NON**

Liste VERTHEUIL :

- Monsieur TURON Dominique
- Madame CHAISE Nicole

- Monsieur PREVOSTEAU Jean-Charles
- Madame LOPES Caroline
- Monsieur GRAULIERE Grégory
- Madame LONGAT Elsa

Après avoir procédé au vote à bulletin secret. Il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés

Liste VERTHEUIL : 14 voix

La liste VERTHEUIL obtient 3 mandats titulaires et 3 mandats suppléants.

Sont élus délégués :

- Monsieur TURON Dominique
- Madame CHAISE Nicole
- Monsieur PREVOSTEAU Jean-Charles

Sont élus délégués suppléants :

- Madame LOPES Caroline
- Monsieur GRAULIERE Grégory
- Madame LONGAT Elsa

Le Conseil municipal de la commune de Vertheuil, après en avoir délibéré, décide de valider cette délibération par :

Votants : 15 Votes exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3) DECISIONS MODIFICATIVES

A la demande de la Trésorerie, il convient de régulariser par une décision modificative les anomalies suivantes :

- *La reprise des crédits ouverts dans le cadre des quarts de crédits pour l'opération 20 à prévoir, pour la somme de 5000 €.*
- *La somme de 5429.19 € en section de fonctionnement au chapitre 042 compte 681 afin d'équilibrer la somme prévue en Recettes d'investissement prévue au Budget Primitif afin de procéder aux amortissements.*

Le Conseil municipal de la commune de Vertheuil, après en avoir délibéré, décide de valider cette délibération par :

Votants : 15 Votes exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**4) DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DE
LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES A
LA SUITE DU RENOUELEMENT INTEGRAL DU CONSEIL
MUNICIPAL –**

MODIFICATION DU NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Le Maire de VERTHEUIL donne lecture de l'arrêté ci-dessous pour la désignation des Conseillers Municipaux lors du contrôle des listes électorales de la commune.

ARRETE

- Vu la loi n°2016-1048 du 01 Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales
- Vu l'article L19 nouveau du Code Electoral, modifié par la loi n°2016-1048 du 1^{er} Août 2016 dans son article 3,
- Vu le décret n°2018-350 du 14 Mai 2018 portant application de la loi organique n°2016-1046 du 1^{er} Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n°2016-1048 du 1^{er} Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,
- Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales,
- Considérant qu'il convient de constituer une commission de contrôle composée de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges aux dernières élections municipales,
- Considérant que la commission est composée de conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales,
- Considérant que les membres de la commission de contrôle désignés sur l'arrêté du 21 Novembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de L'ESPARRE ne peuvent plus siéger du fait du renouvellement intégral du Conseil Municipal à la suite des élections municipales du 15 Mars 2026,
- Considérant qu'il est souhaitable de nommer un suppléant par liste pour faciliter le travail de la commission en cas d'absence,

- Considérant que les conseillers municipaux ont été consultés dans l'ordre du tableau.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe à trois le nombre de conseillers municipaux membres titulaires de la commission de contrôle des listes électorales et à deux le nombre de conseillers municipaux suppléants de la commission de contrôle des listes électorales.

Prend acte de la composition de la commission de contrôle comprenant cinq conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges constituée de la manière suivante :

Membres titulaires :

- Elsa LONGAT
- Caroline LOPES
- Jean-Charles PREVOSTEAU

Membres suppléants :

- Nicole CHAISE
- Hervé GAILLARD

Prend acte de la composition de contrôle comprenant deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

- Jessica MOMBEUIL
- Xavier NORMANDIN

Dit que cette liste sera transmise au Préfet dans les délais impartis afin qu'il prenne, conformément à la réglementation en vigueur, l'arrêté de composition de la commission de contrôle des listes électorales de VERTHEUIL.

5) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Bâtiments-Urbanisme-cimetière-gestion des salles

Président	Dominique TURON
------------------	-----------------

Vice-Président	Grégory GRAULIERE
Membres	Eve CHAGNIAT
	Nicole CHAISE
	Martine DUVIGNAU
	Hervé GAILLARD
	Christophe ISASTI
	Xavier NORMANDIN

Commission Voirie-réseaux passes et fossés-Gestion du matériel-gestions du personnel technique-environnement-espaces verts

Président	Dominique TURON
Vice-Président	Jean-Charles PREVOSTEAU
Membres	Lionel FIN
	Christophe ISASTI
	Stéphane LOBET
	Jessica MOMBEUIL
	Xavier NORMANDIN

Commission Affaires scolaires-Caisse des Ecoles-gestion du personnel Restaurant et école-Jeunes- Conseil Municipal des Jeunes

Président	Dominique TURON
Vice-Présidente	Caroline LOPES
Membres	Eve CHAGNIAT
	Hervé GAILLARD
	Elsa LONGAT
	Sabine PARGADE
	Jean-Charles PREVOSTEAU

Commission Culture-Communication-Tourisme-Vie associative-Jumelage

Président	Dominique TURON
Vice-Présidente	Nicole CHAISE
Membres	Martine DUVIGNAU
	Grégory GRAULIERE
	Elsa LONGAT
	Jessica MOMBEUIL

Commission Finances-Budget

Président	Dominique TURON
Vice-Président	Grégory GRAULIERE
Membres	Martine DUVIGNAU
	Caroline LOPES
	Jessica MOMBEUIL
	Sabine PARGADE

Commission Comité des Fêtes

Président	Dominique TURON
Vice-Président	Grégory GRAULIERE
Membres	Nicole CHAISE
	Martine DUVIGNAU
	Lionel FIN
	Elsa LONGAT
	Sabine PARGADE

Commission d'Appel d'Offres

Président	TURON Dominique
Titulaires	Stéphane LOBET
	Jean-Charles PREVOSTEAU
	Xavier NORMANDIN
Suppléants	Grégory GRAULIERE
	Christophe ISASTI
	Jessica MOMBEUIL

- **Correspondant Défense :**
Le Maire propose la désignation de Monsieur ISASTI Christophe
- **Correspondant en charge de la sécurité :**
Le Maire propose la désignation de Madame MOMBEUIL Jessica
- **Référent numérique :**

Le Maire propose la désignation de Madame DUVIGNAU Martine

Le Conseil municipal de la commune de Vertheuil, après en avoir délibéré, décide de valider cette délibération par :

Votants : 15 Votes exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6) Commission Communale des Impôts Directs

Conformément à la lettre de Monsieur l'administrateur des Finances Publiques de la Gironde, le Conseil Municipal procède à la désignation des 24 membres parmi lesquels seront choisis par l'administration, six membres titulaires et six membres suppléants composant la Commission Communale des Impôts présidée par le Maire, Monsieur TURON Dominique.

Voici la liste des 24 membres :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
MME	LOPES	Caroline	15/03/1975	6Bis rue du 08 Mai 33180 VERTHEUIL	TF/CFE
M	CAMPAGNE	Jean-Claude	07/12/1947	21 rue Lamartine 33180 VERTHEUIL	TF
M	BERTRAND	Hervé	24/01/1971	19 Rue du 08 Mai 33180 VERTHEUIL	TF
M	RABIN	Laurent	31/01/1973	10 rue des Pins 33180 VERTHEUIL	TF
M	SELLE	Alain	12/10/1950	1 Rue du Pin Franc 33180 VERTHEUIL	TF
M	GAILLARD	Hervé	25/01/1970	6 Rue de Terrefort 33180 VERTHEUIL	TF
MME	POISSON	Anne	04/09/1973	17 rue du Bayle 33180 VERTHEUIL	TF
MME	MARTIN	Coralie	18/09/1979	18 Rue du Bayle 33180 VERTHEUIL	TF
M	JARRIS	Rémi	02/09/1939	6 Chemin Profond 33180 VERTHEUIL	TF
MME	RIFFAUD	Marie-Josée	04/12/1947	32 Rue des M de la Résistance 33180 VERTHEUIL	TF
M	ARDILLEY	Jacques	28/02/1954	20 Rue de Bechenieux 33180 VERTHEUIL	TF
M	BOTMANNS	Jean-Claude	26/11/1956	6 Rue Armand Roux 33180 VERTHEUIL	TF
M	RAMON	Roger	29/12/1953	8 Rue des Termes 33180 VERTHEUIL	TF
MME	GRAULIERE	Emeline	01/11/1984	14 rue des Acacias 33180 VERTHEUIL	TF
MME	BULLIARD	Yvonne	04/09/1947	6 rue des Termes 33180 VERTHEUIL	TF
M	GARRABOS	Guillaume	09/09/1982	3 Rue du 08 Mai 33180 VERTHEUIL	CFE
MME	DUVIGNAU	Martine	07/12/1952	12 Rue du Châlet 33180 VERTHEUIL	TF
MME	ROBERT	Christine	22/06/1973	12 rue des Termes 33180 VERTHEUIL	TF
M	RIFFAUD	Frédéric	23/11/1966	Impasse du Lievre 33180 VERTHEUIL	TF
MME	BLANCHARD	Josiane	22/11/1959	3 Impasse Malmory 33180 VERTHEUIL	TF
MME	LONGAT	Elsa	03/05/1977	8 Lot Les Jonquilles 33180 VERTHEUIL	TF
M	LOBET	Stéphane	27/04/1978	9 Rue de Caumartin 33180 VERTHEUIL	TF

MME	AQUILA	Chantale	21/02/1963	17 Rue des Acacias 33180 VERTHEUIL	TF
MME	MOUFLET	Sophie	27/09/1969	9 Rue du Bayle 33180 VERTHEUIL	TF

Le Conseil municipal de la commune de Vertheuil, après en avoir délibéré, décide de valider cette délibération par :

Votants : 15 Votes exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**7) ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ « RESTRUCTURATION
MAIRIE-BUREAU DES SECRETAIRES-AGENCE POSTALE
COMMUNALE ET BIBLIOTHEQUE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,
- Vu le Code de la Commande Publique
- Considérant qu'une consultation a été lancée en application des article L.2123-1 et R 2123-4 du Code de la Commande Publique relatif à la procédure adaptée,
- Considérant que le marché a été alloté en 11 lots comme suit :

- Lot n° 1 : « Démolition- Gros Œuvre »
- Lot n°2 : « Bois »
- Lot n°3 : « Menuiseries extérieures bois »
- Lot n°4 : « Electricité »
- Lot n°5 : « CVC3
- Lot n°6 : « Isolation bio-source -support enduit »
- Lot n°8 : « Isolation-Plâtrerie »
- Lot n°9 : « Carrelage »
- Lot n°10 : « Peinture »

- Lot n°11 : « Sols souples »
- Lot n°12 : « Menuiseries intérieures »

- Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28/01/2026 dans le Journal Sud-Ouest,
- Considérant que la limite de remise des offres a été fixée au Vendredi 13 Mars 2026 à 17h00,
- Considérant que la commission d'ouverture des plis a eu lieu le Jeudi 19 Mars 2026 à 09h00,
- Considérant qu'au vu du rapport d'analyse remis par le bureau d'études HEMPALHA, la commission d'Appel d'Offres réunie le Lundi 11 Mai à 14h00 propose de retenir les entreprises pressenties,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, par :

Votants : 15 Votes exprimés : 15
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

ATTRIBUE les lots du marché « Restructuration Mairie-bureau des secrétaires-Agence Postale Communale et Bibliothèque » comme suit :

- Lot n°1 :Démolition-Gros Œuvre à l'entreprise GESSEY Z.A de Belloc 3 rue des Tonneliers 33340 LEPARRE pour un montant global estimé à 67.897,98 € TTC
- Lot n°2 : Bois à l'entreprise THIEBAULT 28 Z.A Beau Chêne 33250 CISSAC MEDOC pour un montant global estimé à 32.928,00 € TTC
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures bois à l'entreprise AMELIE MEN 33 9 b Boulevard Guy Albospayre 33780 SOULAC SUR MER pour un montant global estimé à 43.611,78 € TTC

- Lot n° 4 : Electricité à l'entreprise SMES Zone Artisanale Beau Chêne 33250 CISSAC MEDOC pour un montant global estimé à 22.293,37 € TTC
- Lot n°5 : CVC à l'entreprise VEDRENNE 18 Rue caporal-Chef Cyrille Chaboune 33250 PAUILLAC pour un montant global estimé à 42.396,84 € TTC
- Lot n°6 : isolation biosource-Support enduit à l'entreprise OTRA CONSTRUCTION 356 rue des gravières 33570 LES ARTIGUES DE LUSSAC pour un montant global estimé à 71.459,81 € TTC
- Lot n° 8 : isolation -Plâtrerie à l'entreprise NVL ASO SAS 54 Chemin de Gassiot Lieu-dit Lespetit 33480 AVENSAN pour un montant global estimé à 55.936,72 € TTC
- Lot n°9 : Carrelage à l'entreprise GESSEY Z.A de Belloc 3 rue des Tonneliers 33340 LESPARE pour un montant global estimé à 5.681,03 € TTC
- Lot n°10 : Peinture à l'entreprise BIROT FRERES 3 Route du Bourg 33340 SAINT GERMAIN D'ESTEUIL pour un montant global estimé à 7.680,00 € TTC
- Lot n°11 : sols souples à l'entreprise EPRM 1 rue des Genêts 33450 SAINT LOUBES pour un montant global estimé à 15.292,80 € TTC
- Lot n°12 : Menuiseries intérieures à l'entreprise SARRAUD 130 rue Achard 33000 BORDEAUX pour un montant global estimé à 63.810,10 € TTC.

AUTORISE Monsieur Le Maire, à signer, exécuter les marchés et de prendre toute décision concernant l'exécution des modifications de contrat (avenants) et résiliations à venir.

PRECISE que des crédits ont été prévus au budget primitif 2026

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes les pièces administratives et comptables.

Toutes les questions soumises à délibération étant épuisées, la séance est levée à 19h51.